

Direction des Affaires Juridiques

Pôle Vie Institutionnelle et normes internes

147 rue de l'Université

75 338 Paris Cedex 07 - France

Tél. : + 33 1 (0)1 42 75 90 00

Fax : + 33 1 (0)1 47 05 99 66

www.inrae.fr

DEC20018DAJ

Décision du 1^{er} janvier 2020 portant prolongation du mandat de M. Pierre PARIS en qualité de Directeur de la Coordination des Services Déconcentrés d'Appui à la Recherche à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 mars 2020

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 20 juillet 2016 (JO du 21 juillet 2016) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut National de la Recherche Agronomique, à compter du 27 juillet 2016,

Vu le décret n°2019-1046 du 10 octobre 2019 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, notamment son article 17,

Vu la décision du 21 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre PARIS en qualité de Directeur de l'Immobilier et de la Coordination des Services Déconcentrés d'Appui à la Recherche (DCSDAR) pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-01) portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Décide :

Article unique :

A compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 mars 2020, M. Pierre PARIS, Ingénieur de recherche, est prolongé dans ses fonctions de Directeur de la Coordination des Services Déconcentrés d'Appui à la Recherche (DCSDAR) d'INRAE.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2020

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN